

**SEANCE N° 3**  
**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2016**

L'an deux mille seize, le dix-sept mars à vingt heures et trente minutes,  
Les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Aubin des Ormeaux, dûment convoqués, se sont réunis salle de la mairie, sous la présidence du Maire, Hervé BREJON

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/03/2016

Date d'affichage en Mairie : 09/03/2016

**Présents** : BREJON Hervé, LEROUX Gilbert, MURZEAU Stéphane, CAILLAUD Patrick, BOSSARD Valérie, Fabien GRELLIER, RETAILLEAU Marie-Madeleine, PERRAUD Hubert, BOUILLAUD Sylvia, GAUDICHEAU Aline, RINEAU Marie-Christine, GABORIEAU Frédéric, BIZON Marie-Christine,

**Absents excusés** : Stéphane BRIN, MANCEAU Sandrine,

**Secrétaire de séance** : Sylvia BOUILLAUD

**1 – MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE – TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU CALVAIRE ET PLACE PAUL BAUDRY (délibération N°2016-030)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux rue du calvaire d'assainissement, d'enfouissement de réseaux, d'éclairage public et de voirie.

Par délibération du 26/03/2015, le conseil municipal a approuvé une convention avec l'agence de services aux collectivités de Vendée afin d'assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de voirie.

Une consultation de type marché de travaux a ensuite été lancée le 01/02/2016, selon une procédure adaptée, pour choisir une entreprise afin de réaliser les travaux de voirie. Le marché a été découpé en deux lots :

• **LOT n°1 : VOIRIE AVEC OPTIONS :**

- Option n°1 : caniveaux pavés
- Option n°2 : mélange terre-pierre pour places de stationnement
- Option n°3 : béton désactivé sur trottoir + parvis

• **LOT n°2 : SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE**

Les critères d'analyse des offres sont 60% prix, 40% valeur technique.

Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 22/02/2016 à 17h30. Cinq candidats ont remis une offre pour le lot N°1. Trois candidats ont remis une offre pour le lot N°2. Aucune offre n'est arrivée hors délai.

L'ouverture des plis a eu lieu le 22/02/2016 à 17h45.

Le maître d'œuvre a effectué l'analyse des offres. Le choix du conseil municipal en matière d'options serait l'option 1 et l'option 3. En découle les tableaux suivants :

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE  
SAINT AUBIN DES ORMEAUX

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Municipal

République Française

**LOT 1 : VOIRIE**

entreprises	montant HT offre de base	classement critère prix, hors option	option 1 - caniveaux pavés	option 2 - mélange terre/pierre pour stationnement	option 3 - béton désactivé sur trottoir + parvis	montant HT BASE + OPTIONS CHOISIES (options 1 et 3)
CHARIER TP SUD	107 982.10 €	1	4 892.50 €	1 200.12 €	8 157.60 €	121 032.20 €
<b>BOUCHET TP</b>	108 414.83 €	2	2 968.75 €	-180.48 €	8 965.20 €	<b>120 348.78 €</b>
EUROVIA	117 564.40 €	3	4 125.00 €	365.40 €	7 368.00 €	129 057.40 €
CHOLET TP	128 760.00 €	4	4 625.00 €	774.00 €	9 960.00 €	143 345.00 €
SOFULTRAP	134 422.50 €	5	6 500.00 €	444.00 €	10 800.00 €	151 722.50 €

Entreprises	Critère prix		Critère technique		Note globale définitive	Rang
	60%		40%			
	Note sur 20	Note pondérée	Note sur 20	Note pondérée		
CHARIER TP SUD	19.89	11.93	10,50	4,20	<b>16.13</b>	<b>3</b>
<b>BOUCHET TP</b>	<b>20</b>	<b>12</b>	<b>14,00</b>	<b>5,60</b>	<b>17.60</b>	<b>1</b>
EUROVIA	18.65	11.19	14,00	5,60	<b>16.79</b>	<b>2</b>
CHOLET TP	16.79	10.07	10,50	4,20	<b>14.27</b>	<b>4</b>
SOFULTRAP	15.86	9.52	11,00	4,40	<b>13.92</b>	<b>5</b>

## LOT 2 – SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE

Entreprise	Montant HT du détail estimatif	Note financière sur 20 points
SAS SVEM / SAS ASR	6 687.10 €	20.00
SIGNALISATION MULTI SERVICES	7 140.15 €	18.73
SIGNALISATION 85	8 331.00 €	16.05

Entreprises	Critère prix		Critère technique		Note globale définitive	Rang
	60%		40%			
	Note sur 20	Note pondérée	Note sur 20	Note pondérée		
SVEM / ASR	20,00	12,00	14,50	5,80	17,80	1
SIGNALISATION 85	18,73	11,24	11,00	4,40	15,64	2
SIGNALISATION MULTI SERVICES	16,05	9,63	10,50	4,20	13,83	3

Il est proposé, conformément à l'analyse des offres, de retenir pour :

Le lot 1 : l'entreprise BOUCHET TP pour une offre de base de 108 414.83 € HT à laquelle s'ajoutent les options 1 et 3 pour un montant global du lot 1 de 120 348.78€ HT

Le lot 2 : l'entreprise SVEM/ASR pour une offre de 6 687,10€ HT

Soit un montant global estimatif du marché (lot 1 + lot 2) de 127 035,88€ HT.

Vu le code des marchés publics,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par l'agence de services aux collectivités de Vendée

Où l'exposé du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** d'attribuer le marché public de voirie de la rue du calvaire et de la place Paul BAUDRY tel que précisé ci-dessus, à savoir

Le lot 1 : l'entreprise BOUCHET TP pour une offre de base de 108 414.83 € HT à laquelle s'ajoutent les options 1 et 3 pour un montant global du lot 1 de 120 348.78€ HT

Le lot 2 : l'entreprise SVEM/ASR pour une offre de 6 687,10€ HT

**AUTORISE** le Maire à signer le marché ainsi que les documents administratifs nécessaires au lancement des travaux

**INDIQUE** que les crédits nécessaires seront prévus au Budget principal 2016, OP 45, article 2315

## **2 - CALCUL DE LA CONTRIBUTION DU BUDGET D'ASSAINISSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL (délibération N°2016-031)**

Monsieur le Maire indique que le service d'assainissement communal est un service public industriel et commercial (SPIC). Il est géré selon les règles de comptabilité fixées par l'instruction comptable M49. La commune de St Aubin des Ormeaux assure ce service en régie directe.

Ainsi, toutes les charges et tous les produits du service sont imputés directement dans le budget annexe du service chaque fois que cela est possible.

Néanmoins, la collectivité, via son budget principal, intervient pour les contrôles hebdomadaires des lagunes, la maintenance des pompes de refoulement, l'entretien des abords de lagunes, ainsi que pour le montage et suivi des dossiers administratifs.

En découle la proposition de facturation suivante correspondant au montant de l'exercice 2015 :

objet	temps passé (en heures)	coût horaire	coût total
temps de contrôle lagunes hebdomadaires	13	16.75 €	217.75 €
temps de vérification et maintenance pompe de refoulement	24	16.75 €	402.00 €
temps d'entretien des abords de lagunes	24	16.75 €	402.00 €
suivi des dossiers d'assainissement par DGS	15	17.66 €	264.90 €
SOUS TOTAL COUT DE PERSONNEL			<b>1 286.65 €</b>
FRAIS DE GESTION			3 000.00 €
<b>SOUS TOTAL FRAIS DE GESTION</b>			<b>3 000.00 €</b>
<b>TOTAL A FACTURER</b>			<b>4 286.65 €</b>

Oui l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** L'exposé du Maire

**VALIDE** le calcul de la contribution du budget assainissement vers le budget principal

**CHARGE** le Maire d'effectuer les écritures comptables correspondantes, et l'autorise à signer les documents nécessaires

## **3 - CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES (délibération N°2016-032)**

Monsieur le Maire indique qu'en application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative (article R2321-2 CGCT).

Le montant de la provision correspond au montant estimé par la collectivité de la charge qui peut résulter d'une situation, en fonction du risque financier encouru.

Vu le code général des collectivités, et notamment l'article R2321-2 du CGCT,  
Vu l'instruction budgétaire M 14,

La constitution d'une provision doit faire l'objet d'une délibération spécifique au conseil municipal.

La commune emploie un agent polyvalent au service technique. Ce dernier est en congé longue durée depuis le 17/12/2011.

Il existe un risque probable que l'agent ne puisse pas reprendre sur son poste actuel. La collectivité ne cotisant pas au chômage, il est proposé de constituer une provision par opération d'ordre semi-budgétaire (régime de droit commun), à la hauteur de 32 400€, montant du risque estimé en lien avec le centre de gestion. Ce montant correspond au versement, pendant trois ans, d'une indemnité chômage.

Oui l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** L'exposé du Maire

**VALIDE** la constitution d'une provision au budget principal, d'un montant de 32 400€, sur le compte 6875 correspondant aux dotations pour risques et charges exceptionnelles

#### **4 - SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS (délibération N°2016-033)**

Monsieur le Maire propose, sur avis de la commission finances, d'attribuer une subvention de 9€ par adhérents St Aubinois pour les associations suivantes (en augmentation d'un euro par rapport à 2015) :

Nom de l'association	Nombre de licenciés st aubinois	Montant subvention
ARCHERS ST AUBINOIS	2	18€
ECOLE DE MUSIQUE	9	81€
FOOTBALL VAL DE SEVRES	67	603€
FOYER DES JEUNES	32	288€
GYM LES CULBUTOS	32	288€
GYM 3 – GYM DOUCE	19	171€
VITAGYM	57	513€
COMITE DES FETES – ST AUBIN TEAM	37	333€
RAQUETTES ST AUBINOISES	57	513€
TENNIS DE TABLE	15	135€
VOLLEYBALL SMSA	18	162€

Pour les autres associations, il est proposé les montants suivants :

Nom de l'association	Montant subvention
ADMR – participation 30%	2 132€
ADMR – Subvention complémentaire	400€
APEL	600€
ACCUEIL PERISCOLAIRE	22 500€
FAMILLES RURALES	1 000€
FAMILLES RURALES – ETE JEUNES	21,60€
RESTAURANT SCOLAIRE	9 000€
CCAS	4 000€

Il est précisé au conseil municipal qu'une attention particulière sera portée à certaines associations qui connaissent des difficultés financières.

Oui l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** les subventions telles qu'elles sont précisées ci-dessus

**AUTORISE** le Maire à mandater les sommes correspondantes

**INDIQUE** qu'un courrier sera envoyé à chaque Président d'association pour indiquer le montant de la subvention

### **5 – SUBVENTION OGEC 2016 (délibération N°2016-034)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération N°2015-021, le conseil municipal a fixé un forfait de 540€/élève.

Pour cette année, monsieur le Maire propose, sur avis de la commission finances, propose de conserver ce montant par élève, soit 540€.

163 élèves sont scolarisés, soit un montant global de subvention de 88 020€.

Vu le contrat d'association signé en 2005,

Considérant les contraintes budgétaires, et notamment la baisse des dotations de l'état

Considérant qu'il convient de donner les moyens à l'OGEC d'assurer un service de qualité pour les enfants,

Considérant l'attachement à ce service de l'ensemble du conseil municipal,

Considérant le nombre d'élèves pour l'année scolaire 2015-2016 qui est de 163

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** le forfait de 540€ élèves, soit un montant global de 88 020€

**INDIQUE** que ce montant sera versé de la manière suivante : 29 340€ en mars, 29 340€ en juin, 29 340€ en septembre

**AUTORISE** le Maire à mandater les sommes correspondantes

**INDIQUE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2016

### **6 - VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2016 (délibération N°2016-035)**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget PRINCIPAL 2016 :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES FONCTIONNEMENT	<i>budgeté 2016</i>
011 - Charges à caractère général	153 620.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	204 000.00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	3 200.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	215 542.47 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 166.70 €
65 - Autres charges de gestion courante	200 430.48 €
66 - Charges financières	10 000.00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 500.00 €
68 - Dotations aux amortissements et provisions	32 400.00 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>839 859,65 €</b>

RECETTES FONCTIONNEMENT	<i>budgeté 2016</i>
013 - Atténuations de charges	16 100.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (trvx régie)	14 000.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 716.65 €
73 - Impôts et taxes	486 832,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	240 501.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	76 430.00 €
76 - Produits financiers	50.00 €
77 - Produits exceptionnels	230.00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>839 859,65 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES INVESTISSEMENT	RAR	nvx crédits	total budgétisé
020 - Dépenses imprévues (investissement)	0.00 €	844.07 €	844.07 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	14 000.00 €	14 000.00 €
041 - Opérations patrimoniales	0.00 €	2 195.76 €	2 195.76 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	64 500.00 €	64 500.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	0.00 €	14 195.60 €	14 195.60 €
204 - Subventions d'équipement versées	0.00 €	250.00 €	250.00 €
21 - Immobilisations corporelles	11 200.91 €	184 130.04 €	195 330.95 €
OP 42 - TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	5 125.00 €	15 451.00 €	20 576.00 €
OP 43 - TRAVAUX CIMETIERE	0.00 €	35 000.00 €	35 000.00 €
OP 45 - AMENAGEMENT RUE DU CALVAIRE ET PLACE PAUL BAUDRY	91 352.82 €	213 071.18 €	304 424.00 €
OP 47 - CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE	0.00 €	203 934.00 €	203 934.00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>107 678.73 €</b>	<b>747 571,65 €</b>	<b>855 250,38 €</b>

RECETTES INVESTISSEMENT	RAR	nvx crédits	total budgétisé
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	151 591.86 €	151 591.86 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	215 542.47€	215 542.47 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	19 166.70 €	19 166.70 €
041 - Opérations patrimoniales	0.00 €	2 195.76 €	2 195.76 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	336 662.17 €	336 662.17 €
13 - Subventions d'investissement	0.00 €	113 910.28 €	113 910.28 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	800.00 €	800.00 €
27 - Autres immobilisations financières	0.00 €	14 881.14 €	14 881.14 €
024 - produits de cessions	0.00 €	500.00 €	500.00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>855 250,38 €</b>	<b>855 250,38 €</b>

Il est proposé au conseil municipal de voter le budget par opérations en investissement.  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de voter le budget par opérations en section d'investissement

**APPROUVE** le budget PRINCIPAL 2016 tel qu'il est présenté ci-dessus, en équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires

**7 - VOTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2016 (délibération N°2016-036)**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget annexe ASSAINISSEMENT 2016 :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES FONCTIONNEMENT	PREVU 2016
011 - Charges à caractère général	26 830.40 €
012 - charges de personnel	1 286.65 €
023 - Virement à la section d'investissement	24 522.62 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	29 758.31 €
65 - Autres charges de gestion courante	4.00 €
66 - Charges financières	1 350.00 €
67 - Charges exceptionnelles	500.00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>84 251.98 €</b>

RECETTES	PREVU 2016
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	42 771.98 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	41 480.00 €
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>84 251.98 €</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT	RAR	NVX CREDITS	TOTAL 2016
041 - Opérations patrimoniales	0.00 €	1 271.70 €	1 271.70 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	6 000.00 €	6 000.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	1 285.20 €	20 000.00 €	21 285.20 €
23 - Immobilisations en cours	47 855.24 €	114 661.01 €	162 516.25 €
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>49 140.44 €</b>	<b>141 932.71 €</b>	<b>191 073.15 €</b>

RECETTES INVESTISSEMENT	PREVU 2016
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	133 820.52 €
021 - Virement de la section d'exploitation	24 522.62 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 758.31 €
041 - Opérations patrimoniales	1 271.70 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 700.00 €
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>191 073.15 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** le budget annexe ASSAINISSEMENT 2016 tel qu'il est présenté ci-dessus, en équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires

#### **8 - VOTE DU BUDGET ANNEXE COMMERCES 2016 (délibération N°2016-037)**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget annexe COMMERCES 2016 :



**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Prévu 2016
011 - Charges à caractère général	5 500.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	22 130.67 €
65 - Autres charges de gestion courante	5.00 €
66 - Charges financières	632.00 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>28 267.67</b> €

RECETTES	Prévu 2016
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	8 245.79 €
75 - Autres produits de gestion courante	20 021.88 €
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>28 267.67</b> €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES INVESTISSEMENT	Prévu 2016
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	19 622.60 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	19 825.14 €
23 - Immobilisations en cours	2 305.53 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>41 753.27</b> €

RECETTES INVESTISSEMENT	Prévu 2016
021 - Virement de la section de fonctionnement	22 130.67 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	19 622.60 €
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>41 753.27</b> €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** le budget annexe COMMERCES 2016 tel qu'il est présenté ci-dessus, en équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires

**9 - VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA BERNARDIERE 2016 (délibération N°2016-38)**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget annexe LOTISSEMENT LA BERNARDIERE 2016 :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES FONCTIONNEMENT	prévu 2016
011 - Charges à caractère général	475 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	303 908.01 €
65 - Autres charges de gestion courante	4.00 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>778 912.01 €</b>

RECETTES FONCTIONNEMENT	prévu 2016
002 - Résultat de fonctionnement reporté	253 908.01 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	475 004.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	50 000.00 €
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>778 912.01 €</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT	prévu 2016
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	475 004.00 €
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>475 004.00 €</b>

RECETTES INVESTISSEMENT	prévu 2016
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	303 908.01 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	171 095.99 €
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>475 004.00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** le budget annexe LOTISSEMENT LA BERNARDIERE 2016 tel qu'il est présenté ci-dessus, en équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires

#### **10 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2015-066 D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR VENDEUR ITINERANT (délibération N°2016-039)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N°2015-066 du 10/09/2015, un vendeur itinérant a été autorisé à occuper le domaine public communal.

Monsieur le Préfet, au titre du contrôle de légalité, nous a indiqué qu'il n'y avait pas de montant de redevance d'occupation du domaine public de fixé dans la délibération.

Aussi, il est proposé de redélibérer afin de se mettre en conformité vis-à-vis de la réglementation.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance,

Considérant la demande de M FEROUX, vendeur de pizza,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**DECIDE** de fixer les redevances de la façon suivante pour l'année 2016 : 5€ par jour d'occupation

**INDIQUE** que la délibération N°2015-066 est rapportée

**11 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (délibération N°2016-040)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu des délégations accordées :

**MARCHES PUBLICS**

Marché public d'un montant de 520,07€ TTC pour le déplacement de la roue et du moteur de la cloche N°2 avec l'entreprise LUSSAULT

Marché public d'un montant de 493,24€ TTC avec MANUTAN COLLECTIVITES pour la fourniture d'une chaise de bureau, d'un téléphone fixe et d'un appareil photo

**DIA**

DIA 24 rue des alouettes, pas de préemption

DIA 12 rue des alouettes, pas de préemption

DIA 14 rue du calvaire, pas de préemption

DIA 41 rue du temple, pas de préemption

**BAIL LOGEMENT**

Bail signé pour le 17 rue du calvaire

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de ce compte rendu.

**Questions diverses**

- Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de fonds de concours pour les travaux de la rue du calvaire.
- Monsieur PERRAUD propose au conseil municipal la mise en place d'une zone 30 pour le lotissement de la Bernardière. Après de riches débats, une validation de principe est faite. Monsieur PERRAUD va se rapprocher de l'ARD, notamment en ce qui concerne la signalisation.
- Devis ERS pour borne électrique : au vu du montant particulièrement élevé, il est proposé de chercher des solutions alternatives
- Le cinéma de plein air aura lieu le vendredi 24 juin, projection du film « la famille Béliet ». Un marché de producteurs pourrait précéder cette manifestation
- Le Maire informe le conseil du lancement d'une nouvelle procédure de reprise de concession.

**Prochaines réunions**

- Conseils municipaux : 28 avril, 26 mai, 23 juin, 12 juillet

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h25